



DEC111233INC

Décision portant nomination de Monsieur POURCELLY Gérald en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur POURCELLY Gérald, professeur des universités 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, **du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur POURCELLY Gérald demeure affecté à l'Institut Européen des Membranes (I.E.M.) – UMR5635, Université des sciences et techniques du Languedoc - Montpellier 2, Place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier cedex 5.

Art. 2 – **Du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012**, Monsieur POURCELLY Gérald percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 05/07/2011

Alain Fuchs